

dans ses rangs jusqu'à la prochaine élection de règle.

REUNIONS GENERALES

XVI.—Les réunions générales auront lieu à la discrétion du Comité Directeur. Le Comité Directeur devra s'assembler au moins deux fois par année et chaque fois que l'exigera le bien de la Ligue.

MEMBRES BIENFAITEURS ET HONORAIRES.

XVII.—Le titre de **Membres bienfaiteurs** sera accordé à ceux qui donneront aux fins de la Ligue un don variant de deux piastres jusqu'à dix, (\$2. à \$10.) Celui de **Membres bienfaiteurs insignes** sera accordé à ceux qui donneront aux fins de la Ligue un don variant de dix à cinquante piastres (\$10. à \$50.); celui de **Membres bienfaiteurs très insignes** sera accordé à ceux qui donneront aux fins de la Ligue un don d'au moins cinquante piastres, (\$50.)

XVIII.—Le titre de **Membres d'honneur** sera conféré à des personnages que la Ligue jugera convenable d'honorer pour le haut patronage ou l'appui moral qu'ils auront bien voulu lui accorder.

N.B.—Pour prendre part aux retraites, il ne sera nullement nécessaire de faire partie de la Ligue.

L. J. C. & M. I.